

Roberto Segalla  
Rue de la Viole 6  
CH-2822 Courroux

Administration communale  
**routes et urbanisme**  
Place des Mouleurs  
CH-2822 Courroux

Courroux le, 6 juin 2005

Monsieur le maire,  
Mesdames les conseillères ,  
Messieurs les conseillers,  
Monsieur le secrétaire,

la commune de Courroux a sollicité et obtenu une entrevue avec Monsieur le Ministre Schaffter, le vendredi 17 juin 2005, au sujet des problèmes de circulation dans notre localité et du contournement de Courroux.

Dans le cadre de cette rencontre, l'ATE et Pro Val Terbi par ma personne, demandent que les points suivants soient à l'ordre du jour :

1. La mise en place d'un ilot de modération de trafic à l'entrée ouest de Courroux (sortie Delémont), zone ou le 50km/h n'est pas respecté.
2. La mise en place d'un ilot de modération de trafic à l'entrée est de Courroux (sortie Vicques), zone ou le 50km/h n'est pas respecté.
3. La mise en place de mesures de protection des piétons dans la zone de la poste, zone ou la visibilité des automobilistes venant de Delémont est restreinte. Cette zone est à grande affluence de piétons notamment les enfants empruntant les bus scolaires.
4. Le mise en place de moyens de protection aux nuisances sonores importantes dans le tronçon de la route cantonale. Le nombre de véhicules aux abords la zone d'habitation de la Viole avoisine les 13'000 véhicules jour (comptage de l'année 2000).

La conditions de vie aux abords de cet axe de communication se dégradent de manière rapide et incontrôlée. Il est temps de mettre en place des mesures adéquates et rapides.

La commune de Courroux a droit à sa part des investissements cantonaux et fédéraux.

Je reste bien entendu à votre disposition, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Monsieur le secrétaire, mes meilleurs messages.

*pour l'ATE*  
Roberto Segalla

*pour PVT*  
Roberto Segalla

Copie à : Provalterbi M Louis-Joseph Fleury  
ATE M Jean-Arsène Jossen